



COMPTE RENDU REUNION
Ambassade de France - SCAC / Association Français du Monde Maroc
Jeudi 6 juillet 2017

Présents :

Pour le SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle) :

Monsieur Houdu, Monsieur Ellul, Monsieur Conté,

Pour FDM-Maroc :

Bérangère El Anbassi, Khadija Belcaid-Belbachir, Marion Berthoud, Guy Boulet

1/L'enseignement français au Maroc fait face depuis de nombreuses années à des difficultés pour scolariser tous les enfants français mais en ce mois de juin 2017, la pression a été telle, que faute de places, des enfants français ont été affectés hors réseau AEFÉ.

Rappelons que le réseau d'enseignement français au Maroc se compose d'établissements gérés par l'Agence d'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) subventionnés par l'Etat français et d'établissements conventionnés ou homologués (OSUI, établissements privés marocains) qui ne reçoivent aucune subvention étatique donc à coût plus élevé.

Très rapidement, un collectif de parents d'élèves s'est constitué et a été reçu par le Conseiller culturel adjoint à l'enseignement de l'Ambassade.

Notre association Français du monde et ses conseillers consulaires ont alerté les sénateurs représentant les Français de l'étranger et Mme Hélène Conway-Mouret est intervenue auprès du SCAC qui lui a garanti qu'une solution avait été trouvée grâce à l'ouverture de 2 classes en maternelle.

Localement les tensions ont baissées et une grande majorité des familles a été satisfaite.

Mais tout n'a pas été résolu puisqu'une douzaine d'enfants français de Mohammedia devra intégrer un établissement géré par l'OSUI et situé à Ain Sebaa et que faute de places au lycée Descartes de Rabat, des élèves français ne pourront être scolarisés !

Lors de notre entrevue avec les représentants du SCAC, nous avons insisté sur le fait que des solutions pérennes devaient être étudiées. Il nous semble nécessaire de renégocier avec les autorités marocaines la convention de coopération qui lie les deux états et qui devient en partie obsolète.

Le Maroc attire aujourd'hui de plus en plus de familles françaises avec deux pôles sensibles que sont Rabat et Casablanca, il est urgent d'anticiper l'intégration de ces futurs élèves français dans les établissements de l'AEFE. Nous avons demandé que soit réactualisé « le plan école Maroc » élaboré en 2014 pour 2015/2020 car certaines données ont évoluées ou n'ont pas été prises en compte à l'époque.

Pour conclure, il apparaît qu'à partir de cette année il est nécessaire pour une famille française d'inscrire son enfant dès la Moyenne Section si elle souhaite qu'il soit scolarisé dans le système AEFÉ.

2) Pour les élèves qui n'ont pas encore de place à l'AEFE, il faudra obtenir que les bourses ne soient pas plafonnées au tarif AEFÉ, si ces enfants sont boursiers.

Par ailleurs, ces enfants pourront exceptionnellement rejoindre le réseau AEF, dès qu'il y aura de la place, dans les années à venir sans repayer les droits de première inscription (alors qu'un enfant qui est à l'OSUI ne peut règlementairement pas rejoindre l'AEF).

3) **Point sur le moratoire de la voie professionnelle** : les responsables du SCAC se disent très attachés à cette voie professionnelle, disent qu'il serait très dommageable qu'elle disparaisse :

- d'une part parce que la population (majoritairement de nationalité française) concernée par cette filière est en augmentation
- d'autre part parce que les élèves ont encore cette année réussi à 100 % le bac pro
- que l'équipe pédagogique est exceptionnelle.

Plus aucun projet de la fermer n'a cours. L'ouverture d'une section « hôtellerie » est évoquée : elle pourrait être envisagée, mais l'investissement de départ est très coûteux.

4) Les élèves franco-marocains peuvent être dispensés de la **section internationale** obligatoire pour tout élève marocain, dès la sixième (et non pas en 5ème comme cela a été dit à certains parents)

5) Recrutement des 80 postes d'enseignants d'arabe qui ont été remis au Ministère Marocain : les entretiens pour le recrutement auront lieu à partir du 11 juillet.

Si de gros problème de recrutement se présentaient, le nombre d'heures d'arabe seraient diminuées, passeraient de 3 à 2 heures pour les petites classes et les non arabophones et de 5 à 4 heures pour les arabophones.

6) Question transmise par la conseillère consulaire de Fes : Martine Grattepanche

Les travaux sur Fes sont prévus pour 2018 et ceux sur Meknès en 2019. Les marchés sont programmés mais il faut attendre car c'est aussi une question de déblocage des budgets.

En ce qui concerne les climatiseurs, rien n'est prévu avant les travaux mais conscients du problème le SCAC s'est engagé à revoir les horaires d'été. Je leur ai suggéré d'appliquer ceux de Marrakech (8h à 13h). C'est à mon avis la seule solution tenable. Conseille aux parents d'élèves de militer pour l'application de ces horaires car cette solution est possible mais exiger des climatiseurs dans un établissement vétuste sans isolation serait une erreur de stratégie (installation + coût de fonctionnement).

Aucun lycée ne peut être envisagé à Fes.

7) Question transmise par la conseillère consulaire de Tanger, Myriam Bennani : problème de scolarisation de 2 enfants français : les 2 enfants doivent d'abord passer un test de niveau.